



Dossier de renseignements Activités hors temps scolaire 2019-2020

A remplir et à finaliser avec les pièces obligatoires



Maternelle
Elémentaire
Ateliers artistiques 6-12 ans

FORFAIT APS oui non

Disponible jusqu'au 30/09/2019 - Payable en une fois

0.5h 1h 1.5h 2 h

ENGAGEMENT ANNUEL

Photo

QF : _____

Dossier saisi
 Adhésion payée

Cadre réservé APEEF

Je souhaite que mon enfant, en dehors du temps de classe, soit **accueilli** en :

Pause méridienne (*Coin Bulle*) le midi — Moyenne et grande section

Accueil Périscolaire associatif du **soir**

Centre d'Accueil et de Loisirs du mercredi rattaché à l'école

Centre d'Accueil et de Loisirs des vacances scolaires

L'adhésion à L'APEEF est à régler à la remise du dossier

MERCI DE BIEN VOULOIR REMPLIR L'INTEGRALITE EN MAJUSCULE

Nom de l'enfant :

Prénom :

Sexe : M F

Date de naissance :

Adresse :

Mode de garde de l'enfant : Par ses 2 parents Alternée Mère seule Père seul Autres

École :

Classe-rentree 2019 :

TPS PS MS GS
CP CE1 CE2 CM1 CM2

Numéro d'allocataire (obligatoire sauf cas particulier à préciser)

Régime de Sécurité Sociale du responsable légal qui couvre l'enfant (cocher la case qui correspond à votre situation)

Régime Général (& RSI) MSA

Facturation à adresser à :

Responsable légal 1

Responsable légal 2

Autre (préciser) _____

Adresse mail de facturation : (lettres capitales svp)

Responsable légal 1 : Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tél. Portable :

Tél. Domicile :

Courriel :

Tél. Travail :

Responsable légal 2 : Nom :

Prénom :

Adresse (si différente de celle de l'enfant) :

Tél. Portable :

Tél. Domicile :

Courriel :

Cadre réservé APEEF (Ateliers artistiques)

Revenus mensuels :

Revenus annuels :

QF :

Th :

Tarif :

Tournez svp

*** Autres personnes autorisées à venir chercher l'enfant :**

Nom-Prénom :

Tel portable :

Nom-Prénom :

Tel portable :

Nom-Prénom :

Tel portable :

*** Personnes à prévenir en cas d'accident (si autres que responsables légaux renseignés page 1) :**

Nom-Prénom :

Tel portable :

Nom-Prénom :

Tel portable :

J'autorise mon enfant à partir seul à la fin des activités (élémentaire uniquement)

PIECES OBLIGATOIRES À FOURNIR

Adhésion 2019-2020 : 30 € *

Une Photo d'identité

Fiche sanitaire de liaison **dûment complétée**

Photocopies des pages de vaccination du carnet de santé ou attestation du médecin,

Si votre enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), merci de fournir le protocole d'accueil

Attestation d'assurance (responsabilité civile individuelle accident et extrascolaire) *

* Conformément à l'article 38 de la loi 84-610 du 16 juillet 1984, les associations informent leurs adhérents de l'intérêt qu'ils ont de souscrire un contrat assurant des garanties forfaitaires (indemnités journalières) au cas où ils seraient victimes de dommages corporels.

Attestation des employeurs ou d'un organisme de formation (jours et heures de travail)

Feuille mairie de mars 2019 avec code tarif restauration ou avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017

Ecole privée ou PAI Alimentaire : Feuille d'imposition 2018 sur les revenus de 2017

En cas de situation particulière concernant la garde de l'enfant : copie du dernier jugement de divorce ou ordonnance provisoire du Juge des Affaires Familiales

Règlement de fonctionnement des accueils Périscolaires et de Loisirs de l'APEEF 2019/2020, signé.

Je, soussigné(e),

responsable de l'enfant

Reconnais avoir été informé(e) que les activités des associations peuvent nécessiter des déplacements à pieds ou en transport collectif.

J'autorise la diffusion de photographies ou films où apparaît mon enfant. (droit à l'image)

Je m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par ces associations en cas de soins médicaux ou chirurgicaux sur mon enfant.

J'ai pris connaissance du règlement de fonctionnement des accueils périscolaires et de loisirs de l'association APEEF et des modalités de règlements.

Autorise l'association APEEF à consulter le fichier CDAP (logiciel dédié aux partenaires de la CAF) afin de connaître mon quotient familial. En cas de refus, il me faudra fournir les fiches d'imposition des deux parents. A défaut, c'est le tarif le plus élevé qui sera appliqué.

Fait le :

Signature responsable légal 1 :

Signature responsable légal 2 :

Important **Tout dossier incomplet ne sera pas traité**

Pour valider votre inscription, merci de finaliser votre démarche auprès du directeur APEEF du site fréquenté par votre enfant

La CAF et la Mairie de Bordeaux, co-financeurs, sont liés par une convention de partenariat avec l'association organisatrice, en charge de l'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des activités de l'enfant hors temps scolaires (Pause Méridienne, Accueil Péri Scolaire, Centre d'Accueil et de Loisirs). Le destinataire des données est l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Elles seront conservées pendant 2 ans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les faire rectifier en vous adressant à l'association partenaire en charge de l'organisation de ces activités. Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne seront en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.



Règlement de fonctionnement des accueils Périscolaires et de Loisirs de l'APEEF 2019/2020

L'association **Petite Enfance, Enfance et Famille** gère et anime les accueils périscolaires et de Loisirs des écoles maternelles Noviciat, Pressensé, Menuts, Benauges, Nuits, Nuyens, Abadie (maternelle et élémentaire).

Cette association a pour objectif de :

- Promouvoir l'accueil de l'enfant et de sa famille
- Favoriser l'éveil culturel et artistique de l'enfant.
- Être un cadre de recherche et de réflexion.
- S'inscrire dans le tissu social des quartiers.

Ces objectifs sont à la base du projet pédagogique de chaque accueil. Le projet peut être consulté sur place ou remis à la demande de la famille.

❶ Inscriptions :

- Les différents temps d'accueil s'adressent prioritairement aux enfants de 3 à 6 ans dont les deux parents travaillent ou sont en formation (justificatifs exigés). Toutefois toutes les demandes seront prises en compte en fonction des places disponibles.
- Les critères de prise en compte sont les suivants :
 - Être adhérent et à jour de sa cotisation et de ses règlements
 - Les deux parents doivent travailler
 - La famille doit être résidente de la ville de Bordeaux
- Les dossiers d'inscription sont à retirer directement auprès de chaque directeur des accueils. Vous pouvez également le télécharger à l'adresse suivante : www.apeef.com Seuls les enfants dont le dossier est complet pourront être accueillis.
- Seules les personnes majeures sont habilitées à venir chercher l'enfant. Elles doivent être munies d'une autorisation écrite des parents et d'une pièce d'identité, ou mentionnées dans le dossier d'inscription. Toute autre demande sera traitée et analysée au cas par cas.

❷ Horaires, réservations et paiements :

- L'accueil Périscolaire est assuré tous les jours de classe de **16h30 à 18h30**
- L'accueil de Loisirs du mercredi est assuré de **8h00 à 18h30** avec possibilité de récupérer vos enfants à partir de 16h.
- L'accueil de Loisirs des vacances est assuré de **8h à 18h** avec possibilité de récupérer vos enfants à partir de 16h.
- Le tarif est calculé à partir du code tarif Mairie ou selon les revenus des familles
- Toute annulation doit survenir **8 jours avant** ou sur présentation d'un **certificat médical** pour être défacturée ou remboursée.
- En cas de factures dues, l'APEEF se réserve le droit de refuser l'accueil des enfants concernés. (En cas de difficulté n'hésitez pas à revenir vers nous pour trouver ensemble une solution adaptée.)

Concernant la facturation, merci de vous référer au document de rentrée 2019-2020.

③ Divers :

Les enfants malades ou présentant des signes de contagion ne peuvent être admis. Le personnel des différents temps d'accueil ne peut administrer de médicament sans PAI.

Avec l'autorisation des parents, les responsables s'engagent à prendre toute décision nécessaire en cas d'accident ou d'urgence.

Le port des bijoux ou d'objets présentant des dangers pour l'enfant est interdit. En cas d'accident ou de vol, l'équipe décline toute responsabilité.

Les goûters sont fournis par la famille pour l'accueil périscolaire du soir et par l'APEEF le mercredi et pendant les vacances.

Afin d'offrir la possibilité à vos enfants de sortir pendant les vacances, en cas de réservation de bus nous vous demanderons de fournir le pique-nique.

Pour le bien être de vos enfants et le respect des équipes, merci de respecter les horaires d'ouverture. En cas de retard exceptionnel, merci de prévenir l'équipe le plus tôt possible afin de rassurer l'enfant.

En cas de retards répétés, l'APEEF se réserve le droit d'exclure temporairement la famille des temps Accueils.

L'APEEF en bref :

APS : Accueil périscolaire du soir

PAM : Coin Bulle assuré pendant la Pause Méridienne

CAL : Accueil de loisirs = mercredis et vacances

Une fois adhérente, une famille peut bénéficier de l'ensemble des activités de l'association.

Renseignez-vous également sur la programmation de la Maison des Enfants et de la Maison Soleil.

Ecole Maternelle	Bordeaux Rive Gauche/ Rive Droite	Temps Proposés	Vacances
Pressensé	Place Francis du Pressensé Rive Gauche	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Toussaint ; Février ; Avril ; Juillet
Noviciat	28 rue des douves Rive Gauche	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Toussaint ; semaine de Noël ; Février ; Avril ; Juillet ; Aout
Menuts	Rue des Menuts Rive Gauche	PAM/APS (3-5 ans)	
Nuyens	Rue de Nuyens Rive Droite	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Toussaint ; semaine du jour de l'an ; Février ; Avril ; Juillet ; Aout
Nuits	Rue de Nuits Rive Droite	PAM/APS (3-5 ans)	
Abadie	Avenue Abadie Rive Droite	CAL/PAM/APS (3-12ans)	
Thiers	Rue Chanteloup Savigné	PAM/APS (3-5 ans)	
Benauges	Rue Raymond Poincaré Rive Droite	CAL/PAM/APS (3-5 ans)	Toussaint ; semaine de Noël ; Février ; Avril ; Juillet ; Aout

Les inscriptions pour les vacances débutent le premier mercredi de chaque rentrée pour la période de vacances suivante. (

Ex : A la rentrée des vacances de la toussaint, je peux m'inscrire dès le premier mercredi pour les vacances de Noël...). Il suffit de remplir un formulaire en ligne (www.apeeef.com) et de le renvoyer à : resa.vacances@apeef.com

Signature des parents

Directeur du pôle enfance et loisirs

Bruno FERREIRA





Fiche Sanitaire de Liaison



Cette fiche permet de recueillir les informations utiles à la santé de votre enfant lorsqu'il est pris en charge en dehors du temps de classe. Elle suit votre enfant dans toutes ses activités. Elle sera présentée aux services de secours en cas d'accident pendant les activités.

Enfant : fille garçon	Date de naissance :
Nom :	Prénom :
Adresse :	

1 - Vaccinations : (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant et reporter les dates, ci-dessous)

Vaccins obligatoires	Oui	Non	Dernier rappel	Vaccins recommandés	Oui	Non	Date
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				B.C.G			
ou Tétracoq				Autres (préciser)			

2 - Renseignements médicaux :

L'enfant doit suivre un traitement médical ? oui non

Si oui, joindre le protocole d'accueil individualisé (PAI) et les médicaments correspondants (dans leurs boîtes d'origine, avec la notice et marquées au nom de l'enfant)

Attention : aucun médicament ne sera administrer sans ce document.

Allergies : médicamenteuses : oui non asthme : oui non
 alimentaires : oui non autres : oui non

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir, le cas échéant joindre le PAI correspondant :

Indiquez les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

3 - Recommandations utiles :

Précisez si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, si il a un régime alimentaire particulier, etc.

4 - Responsable légal de l'enfant :

Nom : Prénom : N° domicile :
 N° travail : N°mobile :
 Nom et numéro du médecin traitant (facultatif) :

Je soussigné(e), responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil à prendre toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Date :



Renseignements rentrée 2019-2020

Chers parents,

Lors de votre inscription, vous avez rendu un dossier de renseignements complet, ce dossier unique, est nécessaire à la fréquentation des accueils périscolaires (**APS**), du coin bulle proposé pendant la pause méridienne (**PAM**) et des Accueils de Loisirs sans hébergement (**CAL**). Ce dossier est composé d'une fiche de renseignements et d'une fiche sanitaire. Les familles sont priées de communiquer tout changement éventuel (adresse, téléphone, personnes habilitées à récupérer l'enfant ...), survenant en cours d'année scolaire, par écrit.

Concernant la facturation :

Cette année encore, l'association vous fera parvenir vos factures par mail, ou par courrier si vous le souhaitez moyennant une participation de 10 timbres. Il s'agira d'une facturation mensuelle, par famille.

Vous aurez alors 4 possibilités pour régler la facture :

- Directement en ligne via le portail famille.
- En adressant votre paiement par chèque, accompagné du coupon détachable à l'adresse suivante : **APEEF : 64 rue Magendie 33000 Bordeaux**
- En remettant le chèque avec le coupon approprié au directeur de site.
- Pour les paiements en espèces, ils auront lieu au siège de l'association, à **la Maison des Enfants**, 64 rue Magendie, du Lundi au Vendredi de 8h30 à 13h et de 14h00 à 18h.

Concernant les forfaits APS

Vous pouvez choisir l'un des 4 forfaits :

- **30 Min (16h30-17h)**
- **1h (16h30-17h30)**
- **1h30 (16h30-18h00)**
- **2h00 (16h30-18h30)**

Ces forfaits ont pour avantage de vous offrir une réduction de 25% par rapport au prix initial.

Toutefois, ils ne sont **ni cumulables ni remplaçables**.

Par ailleurs, nous ne sommes pas responsables des horaires appliqués par l'école et par conséquent, la première demi-heure est indivisible. (Si l'école termine à 16h45, la première demi-heure se déroulera de 16h45 à 17h). Par contre, si vous récupérez votre enfant à 16h45 vous n'aurez pas à inscrire votre enfant en APS.

Par conséquent, si vous choisissez le forfait 30mn, cela veut dire que vous pouvez laisser votre enfant **tous les jours de l'année de 16h30 à 17h00**. Si vous dépassez ce délai, **les demi-heures supplémentaires vous seront facturées**.

Si vous ne venez pas sur une journée cela ne vous accorde pas de crédit temps pour la fois ou vous dépasserez. Le forfait **est à payer en une fois** (vous devrez vous rendre à la maison des enfants pour effectuer un règlement par chèque).

Vous avez jusqu'à la fin du mois de septembre pour choisir le forfait souhaité et jusqu'au 15 octobre pour le payer dans son intégralité. Si votre forfait n'est pas réglé avant le 15 octobre, alors vous basculerez au pointage réel pour l'ensemble de l'année scolaire. Aucune modification ne sera ensuite possible. Le forfait vous engage pour l'ensemble de l'année scolaire 2019-2020.

Cordialement

L'équipe de direction